

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 juin 2011
Français
Original : espagnol

Soixante-cinquième session

Point 45 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)**Lettre datée du 15 juin 2011, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué de presse publié le 10 juin 2011 par le Gouvernement de la République argentine à l'occasion de la Journée d'affirmation des droits argentins sur les îles Malvinas et le secteur antarctique (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 45 de l'ordre du jour consacré à la question des îles Malvinas.

Le Ministre,
Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Diego Limeres



**Annexe à la lettre datée du 15 juin 2011 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communiqué de presse

**Journée d'affirmation de la souveraineté de l'Argentine
sur les îles Malvinas**

Buenos Aires, le 10 juin 2011

Le 10 juin, Journée d'affirmation des droits argentins sur les îles Malvinas et le secteur antarctique, la nation argentine commémore la création du Commandement politique et militaire des îles Malvinas et des îles proches du Cap Horn dans l'océan Atlantique par un décret de 1829 pris par le général de brigade Martín Rodríguez, Gouverneur par intérim de la province de Buenos Aires.

Depuis son accession à l'indépendance, la République argentine n'a à aucun moment renoncé à sa souveraineté sur les territoires australs et les espaces maritimes légitimement hérités de l'Espagne, ni permis qu'une puissance du continent américain ou plus lointaine exerce son autorité sur eux.

À cet égard, l'État argentin n'a jamais cessé d'exercer les droits que lui conférait sa souveraineté. Ainsi, il a progressivement adopté des règles et établi les structures juridiques et administratives nécessaires pour asseoir sa souveraineté, stimulé le développement commercial, facilité l'installation de nouveaux habitants et créé des services administratifs locaux, avec comme aboutissement la prise du décret établissant le Commandement politique et militaire et la nomination au poste de gouverneur de Luis Vernet à la date que nous célébrons aujourd'hui.

L'exercice pacifique et sans équivoque de la souveraineté argentine sur les îles Malvinas et les territoires qui en dépendent a été interrompu le 3 janvier 1833 par un acte de guerre des forces britanniques, qui s'est soldé par l'expulsion des autorités et de la population argentines auxquelles se sont substitués des sujets britanniques.

Sereins et résolus, le Gouvernement et le peuple argentins réaffirment aujourd'hui leur droit inaliénable, consacré par la première disposition transitoire de leur Constitution, et leur volonté irrévocable et inébranlable de recouvrer, par la voie pacifique de négociations diplomatiques, le droit d'exercer leur pleine souveraineté sur les îles Malvinas et les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que sur les espaces maritimes environnants.

L'Argentine bénéficie dans sa revendication légitime du soutien très apprécié de ses voisins. Il faut y ajouter les déclarations répétées de nombreuses organisations et instances internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des États américains, les sommets ibéro-américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, le Groupe de Rio, le Marché commun du Sud, les sommets entre pays sud-américains et arabes, les sommets entre pays latino-américains et africains, ou encore le sommet des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui appellent avec insistance les deux parties à reprendre les négociations pour mettre fin de façon pacifique et juste au conflit de souveraineté qui les oppose.

Le Gouvernement de la République argentine réaffirme aujourd'hui une fois encore sa ferme intention de voir reprendre les négociations avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans les plus brefs délais pour mettre un terme à une situation coloniale inacceptable. Sa volonté se heurte malheureusement à l'irréductible résistance britannique. Faisant la sourde oreille aux appels de la communauté internationale, non seulement le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord entretient la situation coloniale, mais il continue également de se livrer unilatéralement à d'innombrables actes illégaux tels que l'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de l'Argentine, tout en renforçant sa présence militaire qui représente une agression à l'égard de toute la région.
